

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**OBJET :** Avenant n°2 à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec opération façades

**REF. :** Délibération du Conseil Communautaire du 14 novembre 2019

### E X P O S É

La Communauté de Communes a décidé le 14 novembre 2019 d'adopter les principes de la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet renouvellement urbain sur périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant intégrant une opération d'aide au ravalement des façades sur les 26 centres-villes et centres-bourgs qui a été signée le 27 février 2020 avec la Ville de Châteaubriant, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour une durée de 5 ans.

Le succès de l'opération sur son volet amélioration de l'habitat durant l'année 2021 conduit à proposer d'ajuster les objectifs afin d'accompagner cette dynamique des porteurs de projets selon les dispositions indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Année 2021	
	Objectifs initiaux	Objectifs révisés
<b>Volet droit commun de l'OPAH</b>		
<b>Logements indignes (dégradés, très dégradés)</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<i>Logements très dégradés PO</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Logements très dégradés PB</i>	<i>2</i>	<i>4</i>
<b>Logements moyennement dégradés PB</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>Autres logements de propriétaires bailleurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Dont précarité énergétique</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Autres logements de propriétaires occupants</b>	<b>95</b>	<b>200</b>
<i>Dont précarité énergétique</i>	<i>65</i>	<i>150</i>
<i>Dont perte d'autonomie ou situation d'handicap</i>	<i>30</i>	<i>50</i>
<b>Logements traités dans le cadre d'une aide aux syndicats de copropriétaires (parties communes) pour un objectif de 5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Total Logements</b>	<b>99</b>	<b>209</b>
Nbre de PO bénéficiant de la prime Habiter mieux	65	150
Nbre de PB bénéficiant de la Prime Habiter mieux	4	9

<b>Répartition des logements PB par niveau de loyer conventionné (CST+ CAT)</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
Dont loyer conventionné social	3	3
Dont loyer conventionné très social	1	1
<b>Total PO</b>	<b>95</b>	<b>200</b>
<b>Total PB</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL (dont logts en copropriétés)</b>	<b>99</b>	<b>209</b>

Volet rénovation urbaine	Objectifs initiaux	Objectifs révisés
<b>Logements indignes (dégradés, très dégradés)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<i>Logements très dégradés PB</i>	<i>1</i>	<i>3</i>

Cet ajustement des objectifs se traduit par une augmentation de la dotation financière prévisionnelle programmée de l'ANAH qui passe de 5 332 010 € à 6 249 189 € sur 5 ans dont 5 441 250 € d'aide aux travaux contre initialement 4 584 425 € et 807 939 € d'aide à l'ingénierie contre initialement 747 585 €.

Par ailleurs, la durée de l'OPAH est ajustée suite au report de son lancement en 2020 en raison de la première période de confinement liée à la pandémie de la COVID-19.

Le bureau ayant délégation pour procéder à tout avenant relatif à la convention de l'OPAH, il est proposé d'adopter un avenant n°2 intégrant cet ajustement des objectifs et de la durée.

### **DECISION**

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter un avenant n°2 à la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec volet renouvellement urbain sur périmètre ORT secteur 1 de Châteaubriant pour intégrer un ajustement des objectifs et de la durée,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et  
Le 30

Le Pré

Alain H



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20210930-676-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2021

Publication le : 30-09-2021

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>	X	
<b>M. Rudy BOISSEAU</b>	X	
<b>Mme Catherine CIRON</b>	X	
<b>M. Sébastien CROSSOUARD</b>	X	
<b>M. Dominique DAVID</b>		X
<b>M. Bruno DEBRAY</b>		X
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>	X	
<b>M. Philippe DUGRAVOT</b>	X	
<b>M. Patrick GALIVEL</b>	X	
<b>Mme Marie-Pierre GUERIN</b>	X	
<b>M. Alain GUILLOIS</b>	X	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	X	
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	X	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>		X
<b>M. Michel POUPART</b>	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20210930-676-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2021

Publication le : 30-09-2021



Le Président,

Alain HUNAUT